

**ENTREPRISES ET DROITS  
HUMAINS**

**Le volontariat en matière d'engagements  
en faveur des droits humains par les  
entreprises ne suffit pas**

*Index AI : POL 30/036/2003*

ÉFAI

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>

Mardi 9 décembre 2003

**ANNONCE À L'ATTENTION DES  
MÉDIAS**

L'exécution de neuf militants ogoni au Nigéria et les agissements de certaines compagnies de sécurité privées en Colombie ont convaincu les géants pétroliers Shell et BP d'accorder davantage d'attention aux préoccupations en matière de droits humains. L'existence prouvée de liens entre les diamants de Sierra Leone et le *Front révolutionnaire uni*, groupe armé d'opposition hautement critiquable dont la tactique de terreur consistait à mutiler en les amputant les populations civiles, a conduit l'industrie du diamant à instaurer un régime de certification internationale permettant d'éliminer les diamants provenant des zones de conflit. Les compagnies accusées de tirer profit du système des *sweatshops* ont été contraintes de revoir leur politique en matière de droits humains.

Il y a dix ans, il était difficile d'obtenir des entreprises qu'elles tiennent compte dans leur activité des préoccupations concernant les droits humains. Les choses sont en train de changer. L'attention dont font l'objet les multinationales ont conduit les entreprises à adopter des codes de conduite ; mille cent entreprises participent au Pacte mondial des Nations unies ou *Global Compact* (normes des Nations unies relatives aux entreprises et aux droits humains). Néanmoins, il reste encore beaucoup à faire. Selon un sondage, seules quarante grandes entreprises ont inclus de façon explicite les droits humains dans leur politique d'entreprise et de nombreux codes sont encore vagues et insuffisants, a déclaré Irene Khan ce mardi 9 décembre, dans un article consultable sur le site <http://news.amnesty.org>, dans lequel elle appelle à la mise en place d'un cadre juridique. ●